

Réf.: CV/D13-2013

DÉLIBÉRATIONS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 28 février 2013 - Convocation du 21 février 2013

Compte rendu affiché le 8 mars 2013

Président de séance : M. Jean-Claude OLLIVIER

Secrétaire de séance : Gisèle COIN

M. OLLIVIER, Mme GLATARD, M. CHATUT, M. RODRIGUEZ, Mme LEBAHAR, Mme SORREL-DUNAND, M. BOUREZG, M. CHRETIN, M. VALETTE, M. GOJON, Mme CHIGNARD, M. BUFFARD; MIle COIN, MIle FERNANDES, M. GUENNAT, Mme DEBORDE, Mme BARTHOD, M. MARTIN-RABAUD, Mme

ARTETA CRISTIN, Mme ORIOL; M. MANIKAS.

Absents représentés

M. AUROY par M. BUFFARD; M. RACHAS par M. CHRETIN; Mme GOYON par Mme GLATARD; Mme DUMARD par Mme LEBAHAR; Mme CORSET

par M. MARTIN-RABAUD.

M. MACHURAT.

Excusé

Présents

Nombre de conseillers	
En exercice	29
Présents	21
Votants	26
Exprimés	26

Objet: Bilan politique foncière

Le Code Général des Collectivités Territoriales fait obligation, dans son article L 2240-1 de dresser par délibération, chaque année, le bilan des acquisitions ou décisions foncières pour les communes de plus de 2000 habitants. Cette information doit, par ailleurs, être annexée au compte administratif de la commune.

Cette obligation légale permet à l'assemblée d'apprécier la politique immobilière menée par la collectivité et d'obtenir, année après année, un bilan de l'évolution de son patrimoine.

Pour l'année 2012, le bilan est le suivant :

Acquisitions

Ancien centre de secours du SDIS (référence AC 251) pour 360 000.00 € - Délibération du 27 Septembre 2012

Vente

Néant

Le Conseil Municipal est invité à prendre acte de ces opérations.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité:

- OUI l'exposé de Monsieur l'Adjoint délégué et après en avoir délibéré,
- VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
- PREND ACTE du bilan de la politique foncière de la commune pour l'année 2012 comme présenté ci-dessus.

Après en avoir délibéré les mêmes jour, mois et an que ci-dessus.

Acte rendu exécutoire après

- Dépôt en Préfecture le 04/03/2013
- Publication ou affichage le 04/03/2013
- Fait à Nesville-Suil-Saône, le 4 mars 2013 Jean-Claude OllLIVIER, Maire.

Pour extrait conforme. Neuville-Sur-Saône, le 28 février 2013 Le Maire Jean-Claude O VIER.

Hôtel de Ville - BP 0135 69582 NEUVILLE-SUR-SAÔNE Cedex

Téléphone: 04 72 08 70 00 Télécopie: 04 78 91 26 92 www.mairie-neuvillesursaone.fr courriel: accueil@mairie-neuvillesursaone.fr